



# REVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

COMITE DE PILOTAGE – Projet d'Aménagement Stratégique

17 juin 2026 – Louhans-Châteaurenaud

| Représentant        | Structure                                 | Présence |
|---------------------|-------------------------------------------|----------|
| GIRARDEAU Régis     | Copil SCOT / Bresse Nord Intercom'        | Excusé   |
| RODOT Bertrand      | Copil SCoT / Bresse Louhannaise Intercom' | Excusé   |
| JACQUARD Sébastien  | Copil SCoT / Bresse Revermont 71          | Excusé   |
| TISSOT Cédric       | Copil SCoT / Terres de Bresse             | Excusé   |
| THOMET Sandra       | Copil SCoT / Bresse Revermont 71          | Excusée  |
| GIRARDEAU Régis     | Copil SCOT / Bresse Nord Intercom'        | Excusé   |
| RODOT Bertrand      | Copil SCoT / Bresse Louhannaise Intercom' | Excusé   |
| VADOT Anthony       | Syndicat Bb / Président                   | X        |
| GALOPIN Christophe  | Syndicat Bb / Vice-Président              | X        |
| LAURENCY Didier     | Syndicat Bb / Vice-Président              | X        |
| FICHET Didier       | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |
| DECUIGNIERES Sylvie | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |
| ABERLENC Jean-Marc  | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |
| LOYER Jean-Philippe | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |
| MARLIN Patrice      | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |
| CANNARD Frédéric    | Syndicat Bb / Copil SCoT                  | X        |

|                        |                                               |   |
|------------------------|-----------------------------------------------|---|
| CANET Jean-Luc         | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| ROBELIN Nadine         | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| BARAULT Yolande        | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| SIMONIN Jean           | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| GROS Stéphane          | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| BESSION Stéphane       | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| CHALUMEAU Mathilde     | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| JACQUINOT Nicolas      | Syndicat Bb / Copil SCoT                      | X |
| JUHE Denis             | CODEV                                         | X |
| ROUTHIER Benoit        | CC Terres de Bresse / Responsable du pôle AdT | X |
| REVEL Frédéric         | DDT71                                         | X |
| NICOLIER Aimé          | DDT71                                         | X |
| MAIRET Hélène          | Région BFC                                    | X |
| DIOGON Sandrine        | CC Terres de Bresse / DGS                     | X |
| GOY Isabelle           | CC BLI / DGS                                  | X |
| BURDIN Lucas           | CC BLI / chargé de mission                    | X |
| AFKIR Nabil            | CC BLI / Dèv.Eco                              | X |
| DION Dorothée          | Syndicat Bb                                   | X |
| CREDOZ Pierre-Emmanuel | Syndicat Bb                                   | X |
| Justine GOY            | Citadia                                       | X |
| Estelle Dubois         | Citadia                                       | X |

*Invités : Membres du comité de pilotage de la révision du SCoT*

## SOMMAIRE

**objectifs du jour ..... 3**

**Contenu des échanges..... 3**

I. Avancement de la révision et rappel des enjeux ..... 3

II. Présentation du projet d'aménagement stratégique ..... 3

III. Arbitrage pour aller vers une validation du PAS..... 4

a - Consommations d'énergie..... 4

b - Production d'énergie renouvelable..... 5

**Prochaines étapes..... 6**

# OBJECTIFS DU JOUR

- Présenter les avancées du projet de révision
- Reprendre la démarche post-élections municipales avec les nouvelles équipes
  - Rappel : les enjeux d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Echanger autour de la trame du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Mener des arbitrages pour aller vers une validation du PAS

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

## CONTENU DES ECHANGES

### I. Avancement de la révision et rappel des enjeux

Anthony Vadot, président du Syndicat Mixte, rappelle pour les nouveaux membres du comité de pilotage l'historique de la création du syndicat et de l'élaboration du premier SCoT.

Le bureau d'études (BE) complète avec un rappel des enjeux d'un SCoT et d'un PCAET, et du travail mené depuis 1 an sur la révision.

*Pas de remarques.*

### II. Présentation du projet d'aménagement stratégique

Technicien Bresse Louhannaise Intercom' > L'objectif de consommation foncière actuellement inscrit au PAS pose question. Il convient de s'interroger sur ce qui a déjà été consommé sur la première période, car celui du SRADDET ne semble pas réaliste avec ce qui a déjà été consommé. Or, plus de la moitié de la décennie est déjà passée. Ces objectifs doivent être liés à ceux de l'habitat.

*Anthony Vadot rappelle la trajectoire nationale du zéro artificialisation net et recontextualise les objectifs fixés par le SRADDET.*

*La DDT rappelle la baisse de la dynamique de construction ces dernières années, avec moins de demandes qu'à l'époque du premier SCoT et moins de projets qui voient le jour. La DDT rappelle la nécessité d'anticiper les projets dans la trajectoire ZAN pour la fixer au plus juste. Enfin, un objectif post 2031 est aussi attendu en matière d'artificialisation (et non plus de consommation d'espaces). Toutefois, la DDT suggère de faire co-exister les deux (artificialisation et consommation) à partir de 2031 afin d'assurer une continuité dans le suivi.*

*Le BE précise que la trajectoire inscrite au PAS est pour le moment très estimative car elle dépend beaucoup de l'objectif de production de logement qui sera fixé et des recensements des besoins en matière de développement économiques et équipements. Les éléments chiffrés inscrits dans le PAS seront présentés dans la suite de la présentation (et traités lors du prochain COPIL). Le BE prend note des questions et remarques soulevées pour le prochain COPIL.*

Elu > 96% du territoire sont des espaces naturels ou agricoles. La part du territoire urbanisée est donc très faible. Concernant les documents d'urbanisme, Terres de Bresse a déjà fait le travail et l'effort avec l'élaboration de son PLUi.

*La DDT reconnaît le caractère rural du territoire, mais il explique qu'il n'est pas question de savoir quelle part du territoire est urbanisée pour définir les futurs besoins fonciers.*

*Le BE précise que l'enveloppe de consommation foncière ne doit pas être fixée au travers d'un pourcentage, mais bien grâce à l'estimation d'un besoin avant tout, dont en particulier ceux liés à l'habitat et au développement économique.*

Elu > Le ralentissement démographique interroge en effet le besoin. Mais aujourd'hui, nous avons surtout besoin de logements pour le desserrement des ménages et non plus tant pour de nouveaux habitants.

### III. Arbitrage pour aller vers une validation du PAS

*Lors de cette première séance, seul l'arbitrage relatif à la trajectoire Air-Energie-Climat a été abordé et acté. Une seconde séance est prévue le 8 juillet afin de poursuivre les arbitrages.*

#### a - Consommations d'énergie

Le BE présente un scénario de réduction de consommation d'énergie, ainsi que d'équilibre de couverture des besoins (consommations) par la production locale (ENR).

Région Bourgogne-Franche-Comté > La Région rappelle que l'objectif fixé par le SRADDET est bien régional. La territorialisation de l'objectif mise à disposition sur l'outil réglementaire (en fonction des caractéristiques/profils des territoires) n'a aucune valeur réglementaire et constitue davantage un outil d'aide à la décision pour montrer comment la trajectoire peut être déclinée localement. La région effectuera un retour écrit pour la fin juin.

*Le BE confirme qu'il a bien conscience de cette subtilité et donc que la trajectoire PCAET du SCoT ne doit pas être compatible avec la territorialisation d'OPTÉER, mais avec l'objectif global SRADDET. Toutefois, les éléments formalisés par OPTÉER sont intéressants pour prolonger la réflexion.*

D. Laurency > Atteindre le niveau de réduction des consommations d'énergie proposé au PAS paraît plutôt ambitieux. La question des moyens se pose toujours.

C. Galopin > il faut prendre en compte que le contexte économique et international vient défavoriser les réhabilitations et rénovations thermiques des logements. Le reste à charge est souvent d'ampleur pour les ménages malgré les aides, ce qui démobilise les propriétaires.

Elu > Côté bailleurs sociaux, les rénovations ont été faites ou sont en cours. Il ne s'agit plus d'un levier très fort pour l'avenir. La question se pose surtout pour le parc privé, en cohérence avec le revenu moyen des ménages. Hormis une aide massive de l'Etat (qui ne semble pas être à l'horizon), les territoires n'auront pas les moyens.

DGS BLI > Le retour d'expérience de BLI est en effet la difficulté à emmener les ménages vers la rénovation. La problématique est particulièrement forte pour les propriétaires bailleurs qui sont encore plus difficiles à mobiliser.

Elu > Pour se positionner, le comité de pilotage a besoin de davantage de chiffres. La mesure de l'incidence de nos constructions sur le réchauffement climatique permettrait de démontrer dans quelle mesure nous en sommes contributeurs. L'économie, l'industrie, des dynamiques internationales contribuent bien plus que notre territoire. Terres de Bresse a soutenu la rénovation d'une 60aine de maison sur un an : en quoi cela contribue aux objectifs et à la limitation du changement climatique ?

*Didier Laurency et la DDT rappellent que l'enjeu principal en matière d'habitat n'est pas les nouvelles constructions mais la précarité énergétique au sein de l'habitat existant, mais aussi la précarité énergétique liée aux mobilités.*

Membre CODEV > Il n'est pas envisageable de penser qu'il ne faut pas être économe en énergie. Notre territoire doit viser des réductions d'économies ambitieuses, pour ses habitants, et au regard des moyens qui peuvent être alloués. Il n'est pas certain que les objectifs indiqués dans le PAS soient atteints (car ils sont très ambitieux), mais cela reste un objectif / une ambition qu'il est important de se fixer. Par ailleurs, les habitants sont en train de faire des efforts, changent leurs comportements parce que le monde change et que les coûts de l'énergie sont élevés.

Elu > la question est « avec quel moyen ? ». L'Etat s'est en partie désengagé sur la rénovation énergétique des bâtiments.

*Le BE indique que les objectifs fixés sont ambitieux mais réalistes. Il s'agit d'une attention. En cas de non atteinte de l'objectif, il s'agira lors du bilan à mi-parcours (3 ans), puis de l'évaluation (6 ans) de justifier et expliquer pourquoi l'objectif n'a pas été atteint et d'en tirer des leçons. L'objectif est de jouer le jeu au niveau des collectivités pour emporter les autres acteurs, également contributeurs. Après de l'Etat, faire du lobbying est notamment une solution.*

Technicien BLI > Être ambitieux est louable. Mais les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PCAET. Il faut donc être vigilant à ne pas se bloquer dans les documents d'urbanisme sur le sujet rénovation et réhabilitation de l'habitat.

*Le syndicat et le BE explicitent que l'aspect rénovation relève plutôt d'un programme d'actions à mettre en place (animation avec les acteurs locaux, dispositifs...) mais n'a pas vraiment de traduction dans les PLU et cartes communales.*

*La DDT précise que la performance énergétique relève plus du code de la construction que du code de l'urbanisme. Dans les documents d'urbanisme, un des seuls outils qui peut être mobilisé et d'intégrer des demandes de performances énergétiques des constructions spécifiques sur certaines zones.*

A. Vadot > Au terme des débats, il est proposé de valider cette trajectoire proposée avec cet objectif ambitieux sur la rénovation de logements.

## **La trajectoire de consommation d'énergie est validée.**

### **b - Production d'énergie renouvelable**

Elu > Pour accélérer l'installation de photovoltaïque, il faudrait aussi accélérer les procédures. La réglementation est lourde et parfois bloquante. Exemple d'un terrain sur une friche sur lequel la procédure est très longue, alors que le terrain est pertinent.

A. Vadot > Pour les plus grands projets, portés par collectivités mais aussi par particuliers, les procédures sont plus facilitées que pour les plus petits projets. Dans tous les cas, le temps administratif reste long. C'est aussi le cas sur l'éolien. Le scénario éolien montre que les objectifs sont plus faciles à atteindre, mais ils sont plutôt contraires à la politique de préservation de paysages, de l'identité, de rayonnement touristique, etc.

C. Galopin > Le scénario montre bien que pour atteindre les objectifs avec le photovoltaïque, les surfaces à mobiliser sont importantes. Il préfère porter un objectif très ambitieux sur le photovoltaïque et se donner les moyens de l'atteindre. Sur sa commune (Simandre), le remplacement d'anciens panneaux par des panneaux nouvelle génération a multiplié par 3 la production pour la même surface. Les technologies évoluent donc vite et nous permettront peut-être demain d'aller plus loin.

## **Après l'intervention de plusieurs élus, la trajectoire de production ENR est validée sans l'éolien (scénario 3 – alternatif sans éolien).**

A. Vadot > il souhaite que soient aussi trouver des solutions pour, certes, développer l'agrivoltaïsme mais aussi l'encadrer.

*DDT > Concernant l'agrivoltaïsme, il ne faut pas s'imaginer passer outre la réglementation nationale. Les marges de manœuvre pour encadrer sont limitées au niveau local, et il n'est pas possible d'interdire.*

DDT > La DDT rappelle les problématiques de raccordement sur les postes sources et les réseaux qui sont aujourd'hui insuffisants et engendrent un risque de situation de blocage.

Elu > Pour trouver des solutions à ce problème de réseau, l'autoconsommation se développe, soit à une petite échelle (au sein du bâtiment/de l'habitation), soit dans des boucles. Il faut miser sur ce

développement. Les technologies évoluent et pourront aussi permettre d'améliorer le stockage de l'énergie. Également, viser les toitures avec les espaces agricoles afin de limiter l'artificialisation des sols.

*La DDT et le SCoT rappellent que le PCAET est un document de planification avec un programme d'actions à 6 ans. Il est difficile de se projeter en prenant en compte l'influence de nouvelles technologies avec si peu de recul.*

## PROCHAINES ETAPES

- 08/07/2026 : prochain Comité de Pilotage pour poursuivre les échanges sur le Projet d'Aménagement Stratégique